



Conseil économique et social

Distr. générale
20 juillet 2012
Français
Original : anglais

Session de fond de 2012

New York, 2-27 juillet 2012

Point 7 e) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions : programme
à long terme d'aide à Haïti**

Rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

Résumé

Le présent rapport met en lumière les principales conclusions que le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social a tirées de sa visite en Haïti et de réunions avec des partenaires du développement du pays. Il expose les progrès encourageants qu'il a observés dans le processus de reconstruction et de relèvement en Haïti ainsi que dans le domaine politique et dans celui de l'état de droit. Il souligne également que ces mesures positives ne suffiront pas si tous les acteurs haïtiens, appuyés par leurs partenaires internationaux, ne redoublent pas d'efforts sur une longue durée. Haïti est peut-être engagé dans un processus de normalisation, mais la faiblesse des institutions publiques, la pauvreté omniprésente, la multiplicité des facteurs de vulnérabilité et la longue histoire d'instabilité politique du pays incitent à garder Haïti au premier rang des priorités de la communauté internationale et à lui fournir un soutien de niveau approprié. Dans le rapport figurent des recommandations, à l'intention des autorités haïtiennes et de leurs partenaires pour le développement, concernant la manière de fournir cet appui de façon à tirer parti des progrès déjà accomplis et à conduire le pays sur la voie du développement durable, que le peuple haïtien mérite et dont il a profondément besoin.



I. Introduction

1. Le présent rapport est le huitième présenté par le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti depuis sa réactivation par le Conseil économique et social (voir la résolution 2004/52), à la suite d'une demande que lui avait adressée le Gouvernement haïtien. Le Groupe avait été créé en 1999 afin d'aider à coordonner l'élaboration d'un programme d'assistance à long terme au pays.

Mandat et composition du Groupe consultatif

2. Conformément aux décisions 2004/322, 2009/211, 2009/267, 2011/207 et 2011/211 du Conseil, le Groupe est composé des Représentants permanents des Bahamas, du Bénin, du Brésil, du Canada, du Chili, d'El Salvador, de l'Espagne, de la France, d'Haïti, du Pérou et de Trinité-et-Tobago auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que du représentant des États-Unis d'Amérique auprès du Conseil. Depuis novembre 2004, le Groupe est présidé par le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation. Ainsi qu'en dispose la décision 2004/322, le Président du Conseil économique et social et le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti sont invités à prendre part aux réunions du Groupe.

3. Par sa résolution 2010/28, le Conseil a décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc jusqu'à sa session de fond de 2012, afin de suivre la situation de près et de formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de promouvoir le redressement et la stabilité socioéconomiques et la reconstruction, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer à Haïti un appui international cohérent, durable et qui tienne compte des priorités de développement national à long terme, en faisant fond sur le Plan d'action pour la reconstruction et le développement d'Haïti élaboré par le Gouvernement et en insistant sur la nécessité d'éviter les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants. Par sa résolution 2011/268, le Conseil a demandé au Groupe consultatif de lui présenter un rapport sur les activités qu'il mènerait pour appuyer le redressement, la reconstruction et le développement du pays, accompagné le cas échéant de recommandations, à sa session de fond de 2012.

Aperçu des activités du Groupe consultatif

4. Le présent rapport s'inspire en grande partie des conclusions auxquelles est parvenu le Groupe à la suite de la visite qu'il a effectuée en Haïti du 21 au 24 mai 2012, mais les réunions préliminaires qu'il a tenues avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti et Chef de la MINUSTAH, M. Mariano Fernández, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident, M. Nigel Fisher, et le Représentant du Programme alimentaire mondial en Haïti lui ont également permis de réunir des informations qui ont facilité sa préparation.

5. La visite du Groupe a eu lieu une semaine après l'approbation par le Parlement du nouveau Gouvernement, dirigé par le Premier Ministre, M. Laurent Lamothe. Cette nomination met fin à la vacance du pouvoir créée par la démission de l'ancien Premier Ministre, M. Garry Conille, en février 2012, après quatre mois passés en fonction. Plus tôt dans l'année, des différends entre les pouvoirs exécutif et législatif avaient contribué à instaurer un climat très tendu et entravé l'aide au développement du pays. Le Groupe consultatif a suivi l'évolution de la situation

politique, mais l'absence d'autorités régulières à des niveaux gouvernementaux décisifs lui a parfois rendu le travail difficile. La formation d'un gouvernement en mai a permis au Groupe de renouer le dialogue avec les dirigeants haïtiens et d'évaluer la situation et les perspectives de développement.

6. Le Groupe est conscient que la population haïtienne continue d'affronter de graves difficultés. Toutefois, le Groupe a constaté que le relèvement après le tremblement de terre de janvier 2010 avait progressé, malgré des circonstances marquées par des problèmes et menaces graves, liés notamment à la saison des ouragans, à la présence du choléra, aux incertitudes politiques, à la détérioration du contexte économique mondial et à la diminution de l'aide internationale.

7. Les membres du Groupe tiennent à exprimer leur profonde gratitude aux autorités haïtiennes, dont le Président, M. Michel Martelly, la Ministre de l'économie et des finances, M^{me} Marie Carmelle Jean Marie, la Ministre de la planification et de la coopération externe, M^{me} Josépha Raymond Gauthier, et le Ministre du commerce et de l'industrie, M. Wilson Laleau, ainsi que divers parlementaires pour les échanges ouverts et constructifs qu'ils ont eus avec elles. Le Groupe tient en outre à remercier le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU pour l'appui diligent qu'il a constamment apporté à ses travaux, MM. Fernández et Fisher et leur compétente équipe, ainsi que l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies, pour leur aide précieuse lors de sa visite. Au programme du Groupe (voir annexe) ont figuré de nombreuses rencontres avec un large éventail d'acteurs gouvernementaux nationaux et internationaux ainsi que d'acteurs de la société civile, et des visites à Cap-Haïtien et Ouanaminthe.

II. Persistance de la nécessité d'une aide au développement forte et cohérente à Haïti, dans des conditions incertaines

8. Lors de la conférence internationale des donateurs intitulée « Pour un nouvel avenir en Haïti », qui s'est tenue à New York le 31 mars 2010, les bailleurs de fonds s'étaient engagés à fournir, entre 2010 et 2012, 6,5 milliards de dollars d'aide à Haïti pour les activités, dont environ 5,5 milliards de dollars au titre de l'appui au programme et environ 1 milliard de dollars au titre de l'allègement de la dette. Selon le Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, les donateurs avaient versé 45 % de ces contributions annoncées (soit 2,48 milliards de dollars) en avril 2012. Ils avaient en outre versé, pour les activités de relèvement, 760,5 millions de dollars provenant de sources de financement autres que celles issues de la conférence des donateurs de 2010.

9. Les deux tiers de ces fonds ont été décaissés en 2010, un tiers en 2011 et un montant très limité au début de 2012. Il est d'une importance capitale d'inverser l'évolution du rythme des versements, de commencer à verser la seconde moitié des fonds promis à New York et de veiller à ce qu'ils soient effectivement dépensés sur le terrain. L'entrée en fonctions d'un nouveau gouvernement pourrait favoriser une évolution positive dans ce sens.

Persistence de la nécessité d'une aide humanitaire

10. Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas l'aide humanitaire, pour laquelle près de 3,5 milliards de dollars ont été versés en 2010. Ce chiffre s'explique par la vague de solidarité sans précédent que le tremblement de terre a suscitée, mais l'aide humanitaire pour 2012 reste insuffisante. Sur les 128 millions de dollars demandés dans l'appel humanitaire pour 2012, 37 % avaient été versés au moment de l'établissement du présent rapport.

11. En juillet 2012, 390 000 personnes vivaient encore sous des tentes. Il s'agit surtout de personnes vivant de façon chronique dans une extrême pauvreté, qui n'ont pas accès à un logement de base. Au-delà des préoccupations humanitaires, cette situation révèle un grave problème de développement. Outre la détérioration des conditions de vie dans les camps depuis le retrait de nombreux acteurs humanitaires, les risques inhérents à la saison des pluies et des ouragans ainsi qu'aux épidémies de choléra qui peuvent survenir à la suite de la contamination des sources d'eau imposent un renforcement de la vigilance.

12. En outre, on estime que 3,8 millions de personnes (soit 38 % de la population haïtienne) sont dans une situation d'insécurité alimentaire et que 23 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique. En dépit de cette situation, le PAM constate une réduction des contributions des donateurs et a donc un besoin urgent de financement pour maintenir ses programmes d'aide, y compris l'alimentation scolaire, jusqu'à la fin de l'année 2012.

13. Le Groupe consultatif tient à faire connaître ces préoccupations à la communauté des donateurs. Il faut éviter une crise humanitaire majeure, qui pourrait avoir des effets déstabilisateurs et compromettre les acquis en matière de développement. En outre, le Groupe invite l'ONU à étudier quels mécanismes de développement et formes d'assistance, y compris la préparation en prévision des catastrophes, seraient appropriés pour remédier à ces problèmes chroniques qui affectent la situation humanitaire.

Coordination des donateurs

14. Le 21 octobre 2011, la fin du mandat de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti a été un événement important. Elle a eu des incidences sur la prise de décisions concernant l'examen et la sélection des projets de relèvement prioritaires, ainsi que sur les activités de coordination des donateurs, que la Commission permettait de mener à un niveau politique élevé. Depuis la dissolution de la Commission, le Fonds pour la reconstruction d'Haïti n'est plus en mesure d'approuver les nouvelles affectations de fonds. Toutefois, le Gouvernement haïtien a entrepris de réviser les règles de fonctionnement du Fonds de sorte que celui-ci puisse reprendre ses activités. Les organisations internationales, en particulier l'équipe de pays des Nations Unies, avaient fourni à la Commission de nombreux conseils techniques et détaché des experts auprès d'elle. Il est donc important que l'héritage de la Commission ne soit pas perdu et que des mécanismes de suivi appropriés dirigés par des Haïtiens soient mis en place de façon à assurer l'efficacité de l'aide fournie à Haïti.

15. À cet égard, le Gouvernement haïtien a collaboré avec certains de ses principaux partenaires de développement en vue de mettre en place une architecture permanente et fonctionnelle de coordination de l'aide, comprenant une instance

stratégique d'échange avec les principaux acteurs nationaux et internationaux, la refonte de la coordination sectorielle par le renforcement des tables sectorielles placées sous la direction des ministères concernés et la mise en service d'un système de suivi de l'aide que met en place le Ministère de la planification avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Lors de la visite du Groupe consultatif, le Cabinet du Premier Ministre a annoncé qu'il agréait cette nouvelle architecture; en conséquence, il faudra que les partenaires internationaux aident le Gouvernement haïtien à renforcer ses capacités et à asseoir son autorité. Le Groupe souhaite souligner que l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier le PNUD, peut contribuer à aider le Ministère de la planification à mettre en œuvre une stratégie cohérente de renforcement des capacités en vue de rendre ces mécanismes opérationnels. Il est également important que le Groupe des 12, qui regroupe les 12 principaux partenaires internationaux d'Haïti, encourage les donateurs à adopter des stratégies communes de renforcement des capacités de l'État.

Adhésion et appui aux priorités du Gouvernement

16. Le Groupe a maintes fois plaidé pour qu'une bonne part de l'aide internationale soit dépensée par l'intermédiaire du Gouvernement haïtien afin qu'elle contribue au renforcement des capacités nationales. Malheureusement, cet appel n'a pas été beaucoup entendu et, selon le Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies, on estime que seuls 16,4 % de l'ensemble des fonds alloués au relèvement ont été versés au Gouvernement par l'intermédiaire de ses systèmes de financement. On estime également que les agences multilatérales ont reçu un quart des fonds et les organisations non gouvernementales et autres sous-traitants et fournisseurs privés, près de 50 %. Au total, 299,2 millions de dollars ont été versés au Gouvernement par la voie de l'appui budgétaire, soit 9,2 % du montant total des fonds alloués au relèvement. À présent que l'appareil d'État haïtien se remet des destructions occasionnées par le tremblement de terre et devient capable d'absorber plus d'aide, il faudrait faire un effort pour rééquilibrer ces proportions. Le Groupe consultatif se félicite que l'équipe de pays des Nations Unies ait fait du renforcement des capacités du Gouvernement, notamment de l'utilisation accrue des systèmes et mécanismes nationaux, une de ses priorités pour 2012 et une priorité du nouveau cadre stratégique intégré des Nations Unies pour Haïti pour la période 2013-2016.

17. La Ministre haïtienne de la planification et les hauts fonctionnaires de son ministère ont présenté au Groupe consultatif ad hoc le plan stratégique pour le développement d'Haïti. Ce plan, élaboré par le Ministère de la planification, vise à faire d'Haïti un pays émergent d'ici à 2030 et fournit un cadre de planification, de programmation et de gestion de l'aide au développement du pays. Les grands chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti s'inscrivent dans le cadre d'un projet à long terme et d'orientations stratégiques. Afin de rationaliser les processus d'aide, les partenaires de développement sont invités à apporter leur appui par l'intermédiaire des programmes et sous-programmes définis pour chaque domaine thématique. L'équipe de pays des Nations Unies se sert déjà de ce cadre pour fournir son appui. Le Groupe encourage tous les partenaires de développement et les donateurs à suivre cet exemple.

18. Les parlementaires que le Groupe a rencontrés au cours de sa visite ont également évoqué la nécessité que les acteurs internationaux laissent davantage à

l'État haïtien la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre les programmes d'aide, ce qui permettrait d'éviter la fragmentation et le chevauchement des processus. Certains ont estimé qu'avec l'arrivée au pouvoir de la nouvelle équipe, les relations entre le Parlement et le Gouvernement avaient pris une nouvelle tournure et que le temps était venu de favoriser la communication entre les deux branches du pouvoir et de faciliter la mise en place de relations de travail productives.

19. Le Groupe estime qu'il faut encourager cette attitude plus constructive et invite les partenaires de développement à fournir au Parlement l'aide financière et technique dont il a besoin pour s'acquitter de manière adéquate de ses tâches budgétaires, législatives et autres, notamment avec l'aide de ses commissions spécialisées. À cette étape décisive, le climat pourrait s'améliorer de manière à ce que l'aide internationale soit distribuée dans des conditions plus transparentes, plus équitables et mieux contrôlées. Il ne faut pas manquer pareille occasion.

Responsabilité mutuelle

20. La lenteur avec laquelle l'aide internationale est habituellement versée s'explique par le manque de confiance chronique entre les donateurs et les autorités haïtiennes, qui est lié aux incertitudes politiques et au manque de moyens dont disposent les autorités pour gérer l'aide. Le Groupe consultatif a été informé que, début février 2012, les discussions entre le Gouvernement, alors dirigé par M. Conille, et le Groupe des 12 avaient abouti à la naissance d'un consensus sur la nécessité d'élaborer conjointement un pacte de partenariat et de responsabilité mutuelle qui énoncerait les responsabilités de toutes les parties en ce qui concerne la prestation et la coordination des programmes d'aide.

21. Le Groupe consultatif ad hoc encourage vivement l'élaboration de ce pacte, qui, associé à l'architecture de coordination de l'aide décrite plus haut, créerait un climat propice à l'accélération des versements des bailleurs de fonds et à l'obtention de meilleurs résultats. Cela est d'autant plus important que la situation internationale est marquée par une diminution de l'aide et une exacerbation de la concurrence pour attirer celle-ci. C'est le Ministre de la planification qui dirigera les échanges avec les partenaires de développement, mais le Groupe reconnaît le rôle que doit jouer le Coordonnateur résident des Nations Unies pour faciliter ce processus et invite tous les partenaires de développement à s'y engager.

Coordination au sein du système des Nations Unies dans une période de transition

22. Le système des Nations Unies en Haïti, qui comprend 20 organismes résidents¹, a renforcé sa collaboration interne. Le nombre de programmes conjoints

¹ Le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation panaméricaine de la santé et l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme alimentaire mondial, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Fonds des Nations Unies pour la population, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation internationale pour les migrations, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Fonds international de développement

est passé de 1 avant le tremblement de terre à 11 actuellement, pour un montant total de 274 millions de dollars, dont 6 sont financés par le Fonds pour la reconstruction d'Haïti. Le cadre stratégique intégré initialement élaboré en 2010 a été prorogé jusqu'en décembre 2012. Un nouveau cadre stratégique intégré pour la période 2013-2016, qui prendra en compte les priorités en matière d'action humanitaire, de développement et de stabilisation et ira dans le sens des nouveaux projets du gouvernement, devrait être bientôt achevé et remplacer le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il portera sur deux dimensions importantes des nouvelles conditions de la transition, à savoir l'engagement à accroître l'attention et les ressources accordées au renforcement des institutions haïtiennes et le regroupement progressif des activités de la MINUSTAH, en vue de son retrait final, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain.

23. Le Groupe consultatif ad hoc remercie l'équipe de pays des Nations Unies d'avoir organisé un salon au cours de sa visite, lors duquel chaque organisme a présenté les activités qu'il menait en Haïti. Cet événement très instructif et bien préparé a permis au Groupe d'avoir une vision d'ensemble du travail de l'équipe de pays, qui couvre différents types d'activité (reconstruction, projets d'appui d'intérêt collectif et services consultatifs) dans tous les grands domaines du développement. Le Groupe s'est également fait une meilleure idée des questions et domaines transversaux se prêtant à une programmation conjointe pour les organismes du système des Nations Unies.

24. Renforcer les institutions haïtiennes implique d'imaginer des moyens originaux de faciliter conjointement la participation des autorités locales et des citoyens à la définition des priorités et à la mise à disposition des ressources. Par exemple, en 2011, 835 agents (dont 80 % d'agents haïtiens et 20 % d'agents recrutés sur le plan international) ont été détachés par le système des Nations Unies dans les ministères et les collectivités locales. Toutefois, ces détachements se heurtent à certaines limitations, par exemple le manque de ressources qui permettraient d'augmenter la présence permanente des Nations Unies au niveau des départements et le nombre limité de mesures incitatives et de mécanismes que l'ONU pourrait mettre en place pour renforcer le secteur privé haïtien. Le Groupe consultatif se félicite des efforts déployés par l'équipe de pays pour parer à ces difficultés et invite les organismes du système des Nations Unies à l'épauler de façon appropriée pour lui permettre d'étendre ces activités sur le terrain.

25. Le Coordonnateur résident joue un rôle important dans la promotion et l'organisation de ces activités conjointes novatrices. Le Groupe consultatif estime donc important que ses structures disposent des moyens nécessaires pour mener ces activités. Cela est d'autant plus important dans la perspective de l'éventuel regroupement des activités de la MINUSTAH, qui pourrait impliquer pour l'équipe de pays des Nations Unies d'avoir à mener plus d'activités hors de Port-au-Prince.

26. Des activités de collaboration et d'intégration entre la MINUSTAH et l'équipe de pays ont été mises en place, notamment un plan de travail commun en vue du relèvement axé sur l'établissement de l'état de droit. La collaboration entre la MINUSTAH et le PAM en matière de planification et d'opérations conjointes dans

agricole, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Organisation internationale du Travail, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

les domaines de la logistique et des communications, axée sur la préparation et la conduite des interventions en situation d'urgence, mérite également d'être saluée. Le renforcement des capacités nationales n'exclut pas la nécessité éventuelle d'interventions humanitaires d'urgence en Haïti, étant donné les risques persistants de catastrophe naturelle et d'autres crises susceptibles d'affecter des populations déjà très vulnérables. Le Groupe consultatif invite donc à concevoir les programmes d'urgence, dans la mesure du possible, de manière qu'ils puissent fonctionner dans le cadre des structures gouvernementales et amplifier leur action.

27. Le Groupe consultatif a été informé de l'élaboration du nouveau principe directeur de la MINUSTAH, qui comprendra un ensemble de points de référence sur lequel reposera le regroupement des activités, ainsi qu'un plan d'exécution du transfert progressif des tâches aux institutions publiques, qui serait lancé dans les départements à faible risque et en fonction des conditions sur le terrain. Le Groupe se félicite de cette progression dans la bonne direction, tout en sachant qu'elle ne pourra donner de résultats qu'à moyen ou long terme, étant donné les faiblesses structurelles sur le terrain.

III. Mobiliser les parties prenantes haïtiennes en faveur du développement

28. Les modalités améliorées de l'appui au développement ne donneront des résultats que si l'on obtient le concours des parties prenantes du pays et donne à celles-ci les moyens de tirer pleinement parti de l'aide apportée. Le Groupe a tenu des réunions avec diverses catégories d'acteurs en vue d'évaluer leur rôle dans le processus de développement.

Impulsion à l'appui des domaines prioritaires nationaux

29. Le Groupe a examiné les domaines désignés par les autorités haïtiennes comme prioritaires pour la reconstruction et le développement, et se félicite de la constance avec laquelle ils ont été mis en avant depuis sa dernière visite, notamment dans l'énoncé de politique générale présenté par le Premier Ministre au Parlement haïtien en mai 2012. Aux quatre secteurs retenus l'an dernier par M. Martelly – éducation, emploi, environnement et état de droit –, qui sont toujours vus comme des domaines d'action clefs, est venu s'ajouter une « cinquième catégorie » – énergie –, qui constitue un élément essentiel du programme de relèvement.

30. Il s'agit en effet d'une dimension essentielle du développement durable en Haïti, qui conditionne les progrès concernant les trois piliers du développement durable, en particulier le développement du secteur privé (volet économique), l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées (volet social), et le règlement des problèmes écologiques causés par la déforestation massive intervenant actuellement dans le pays (le taux de couverture forestière y est inférieur à 2 %).

31. Dans le domaine de l'éducation, la mise en œuvre du programme en faveur d'une éducation gratuite pour tous, lancé par M. Martelly, a démarré. Des progrès ont été signalés au Groupe, mais aucun renseignement précis concernant les bénéficiaires ou l'importance de l'appui financier apporté n'a pu être recueilli, ce qui pose la question du suivi et de l'évaluation des programmes, en particulier ceux

de grande ampleur comme le programme d'éducation, et souligne la nécessité d'adopter des outils permettant d'orienter les efforts déployés et de garantir l'application du principe de responsabilité à l'égard des contribuables locaux et des donateurs internationaux. Il s'agira pour cela de réformer l'administration publique, un projet d'envergure auquel le Gouvernement devra s'attaquer, avec l'appui de ses partenaires de développement, pour produire des résultats concrets dont bénéficiera la population.

32. Il est prévu de créer, à Port-au-Prince et dans chacune des provinces, une université des métiers qui permettra de mettre à la disposition des acteurs économiques une main-d'œuvre formée dans divers domaines (pêche, agriculture, maçonnerie, mécanique, etc.). La réalisation du volet emploi de la stratégie présidentielle sera largement conditionnée par la capacité de libérer le potentiel du secteur privé et de favoriser la création d'emplois, un domaine actuellement en plein essor.

Nouvelles perspectives pour le secteur privé

33. Le secteur privé a déjà été promu en tant que force motrice du développement en Haïti. En 2009, un rapport proposant une stratégie visant à parvenir rapidement à la sécurité économique en privilégiant le secteur privé a été publié². La même année, le Président de l'époque, René Préval, a mis sur pied la Commission présidentielle sur la compétitivité en vue de favoriser l'esprit d'entreprise et la création de richesses. Les nouveaux dirigeants haïtiens sont particulièrement attachés à cet aspect de la stratégie de développement, ce dont témoigne le fait que plusieurs ministres possèdent une solide expérience professionnelle dans le secteur privé. Le slogan du Premier Ministre, « Haïti est ouverte aux affaires » est devenu pour les autorités une devise servant à attirer les investisseurs, l'objectif global de la stratégie de développement étant de faire d'Haïti un pays émergent à l'horizon 2030. Le Groupe se félicite de cette aspiration et de la volonté du Gouvernement de servir de catalyseur à l'investissement privé.

34. La création de zones économiques intégrées, dotées de parcs industriels et de moyens de transport, est l'un des moyens de donner corps à cette vision. Le Groupe s'est rendu dans une zone franche située à proximité d'Ouanaminthe, dans le nord-est d'Haïti, qui emploie 6 500 ouvriers dans l'industrie textile et fonctionne selon un modèle commercial fondé sur la coproduction mis au point par un groupe industriel dominicain. Il est prévu d'y construire une nouvelle usine et un deuxième établissement de formation pour les nouvelles recrues. Un parc industriel analogue devant permettre de créer 15 000 emplois est en cours de construction à Caracol, également dans le département du Nord-Est. Il paraît utile de coordonner l'installation de cette nouvelle structure avec la zone franche d'Ouanaminthe afin de veiller à ce que ces deux projets contribuent durablement au développement économique.

35. L'octroi d'un traitement préférentiel aux produits haïtiens au titre de la loi sur l'amélioration des possibilités hémisphériques d'Haïti par l'encouragement au partenariat, promulguée par le Congrès des États-Unis d'Amérique, contribue largement à cette dynamique. Cette loi autorise l'admission en franchise de droits

² Paul Collier, « Haïti : des catastrophes naturelles à la sécurité économique », rapport au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (Département d'économie, Université d'Oxford).

sur le marché américain des vêtements « fabriqués en Haïti », quelle que soit l'origine des fils et des tissus utilisés – lesquels viennent de plus en plus souvent d'Asie –, et même si les finitions sont apportées en République dominicaine, d'où ils sont expédiés directement aux États-Unis en tant que « produits haïtiens ».

36. Ces parcs industriels représentent une alternative à l'activité agricole et permettent aux employés de toucher un salaire peu élevé mais régulier. Si leur contribution à la création d'emplois est limitée (on estime à 50 000 le nombre d'emplois créés), ils incitent toutefois à une amélioration des infrastructures et des moyens de transport dans la région, comme en témoigne la nouvelle route construite entre Ouanaminthe et Cap-Haïtien, financée par l'Union européenne, et la construction prévue d'un aéroport international au Cap, en application des recommandations formulées par la Commission présidentielle sur la compétitivité en 2009.

37. Des représentants du secteur privé haïtien, que le Groupe a rencontrés pendant sa visite, se sont dits quelque peu irrités par l'absence d'une amélioration tangible du climat des affaires locales. Il est donc temps de concrétiser les propositions formulées depuis 2009 si l'on veut encourager les entrepreneurs à accroître leurs activités et promouvoir efficacement l'esprit d'entreprise chez les jeunes. Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter toute une gamme de mesures, notamment administratives, tendant par exemple à créer des mécanismes d'arbitrage, à améliorer les procédures régissant les achats locaux et à mettre en place un secteur des assurances efficace, doté de réglementations adéquates. Avancer rapidement sur certaines de ces questions permettrait de montrer que le changement est à l'ordre du jour.

Libérer le potentiel de la société civile à Port-au-Prince et dans les provinces

38. Haïti se distingue tout particulièrement par le dynamisme de sa société civile, qui pourrait constituer un atout majeur pour le développement du pays. Le Groupe a été encouragé par les progrès accomplis dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, un domaine où les organisations de la société civile ont toujours été très actives. Le nouveau Gouvernement est composé à 40 % de femmes. La Constitution révisée prévoit un quota de 30 % de femmes dans la fonction publique, une demande que les associations féminines ont souvent présentée au Groupe. Le projet de loi sur une paternité responsable, qui a été approuvé par la Chambre basse en 2010, a finalement été adopté par le Sénat en avril dernier. La nouvelle loi offre un cadre juridique permettant de veiller à ce que les pères assument leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants et d'améliorer la situation des familles monoparentales féminines (47 % des familles haïtiennes), qui connaissent souvent de graves difficultés économiques. Ces avancées témoignent de l'utilité du combat mené par les organisations féminines haïtiennes et donnent bon espoir que l'amélioration des moyens de subsistance des femmes se poursuivra. Comme le Groupe l'a préconisé par le passé, le nouveau Parlement pourrait également examiner en priorité d'autres projets de loi relatifs au statut des femmes, concernant par exemple le travail domestique et la reconnaissance du concubinage.

39. Dans les zones rurales, la plupart des femmes continuent de vivre dans des conditions particulièrement précaires. Il importe par conséquent de se mobiliser en faveur des collectivités rurales, qui forment le gros de la population haïtienne et

dont la production agricole est essentielle pour l'économie du pays. Des interlocuteurs du Groupe dans les provinces, notamment l'archevêque de Cap-Haïtien, ont déclaré qu'après le terrible tremblement de terre de 2010, toute l'attention et tout l'appui avaient été concentrés sur la région de Port-au-Prince, au détriment des provinces, ce qui avait entraîné une dégradation des conditions de vie dans ces régions et perpétué la stagnation de la situation globale sur le plan de la sécurité. Bien que déclarée nécessaire au lendemain de la catastrophe et préconisée par le Groupe, la décentralisation a peu progressé jusqu'à présent. Le fait que le Conseil des ministres se soit récemment tenu à Cap-Haïtien, pour la première fois dans l'histoire du pays, montre que la nouvelle équipe au pouvoir est déterminée à clore le chapitre de la « république de Port-au-Prince » et à envisager le développement du pays de manière plus globale et plus équilibrée. Le Groupe encourage ces efforts.

40. Il y a fort à faire pour convaincre la population que l'appareil d'État haïtien est capable de régler ses problèmes, en particulier dans les provinces, et dissiper l'impression que le pouvoir institutionnel ne contrôle pas la situation sur le terrain. La nomination de deux vice-ministres chargés des affaires rurales, des droits de l'homme et de la lutte contre l'extrême pauvreté témoigne d'une volonté de combattre l'exclusion sociale et d'affirmer le rôle de l'État dans ce domaine. En outre, les organisations de la société civile ayant tendance à se diviser en petites structures, il faut leur prêter assistance par le biais d'activités de renforcement des capacités. L'action menée par les autorités haïtiennes et les partenaires de développement, tels que le PNUD, pour former et associer les organisations de la société civile à la préparation aux catastrophes constitue une étape positive en la matière.

41. La présence des Nations Unies sur le terrain joue un rôle précieux pour ce qui est d'associer les collectivités au processus de développement. Par exemple, en travaillant avec les collectivités locales dans le cadre du programme d'alimentation scolaire, le PAM a aidé à ouvrir l'accès aux marchés aux petits exploitants agricoles. De plus, la MINUSTAH, présente dans l'ensemble du pays, a largement contribué à offrir un appui à l'échelle locale, comme le Groupe l'a constaté dans le nord d'Haïti. Le Groupe réaffirme par conséquent qu'il est nécessaire de compenser toute modification de la taille et du mandat de la MINUSTAH par un renforcement de la présence des Nations Unies et d'autres acteurs du développement dans les provinces concernées.

IV. État de droit : composante et condition de l'aide au développement

42. L'état de droit est l'une des cinq priorités fixées par le Président et le Premier Ministre. Étant donné l'histoire récente d'Haïti, marquée par l'instabilité politique et ses conséquences pour l'appui au développement, la question de l'état de droit est de plus en plus étroitement liée au débat sur l'aide internationale.

Le déblocage institutionnel tant attendu

43. Le respect de l'état de droit passe obligatoirement par la mise en place de relations productives entre les trois pouvoirs. L'approbation, une semaine avant le déplacement du Groupe à Haïti, de la désignation du Premier Ministre par les deux

chambres du Parlement montre que les relations entre l'exécutif et le législatif se sont améliorées. Le Président et les parlementaires ont fait part aux représentants du Groupe de leur volonté de collaborer pour améliorer les conditions de vie de la population haïtienne. Dans les mois à venir, chacun sondera leur capacité de tenir leurs promesses et de produire des résultats. Tandis que le Gouvernement sera évalué sur sa capacité d'élaborer et d'appliquer des politiques publiques, le Parlement devra quant à lui s'atteler à un nombre accru de projets de loi (10 à 12 par an). Un parlementaire, rencontré par les représentants du Groupe, préconisait l'adoption d'un contrat de stabilité politique à l'appui de ces efforts. Il faut aussi garder à l'esprit que dans un système constitutionnel organisé autour d'un pouvoir législatif bicaméral et d'un pouvoir exécutif à deux têtes, le bon fonctionnement des institutions dépend également des relations au sein de chaque pouvoir, à savoir entre le Sénat et la Chambre des députés ainsi qu'entre le Président et le Premier Ministre.

44. Lors de sa rencontre avec les représentants du Groupe fin mai, le Président a annoncé qu'il était sur le point de publier le texte révisé de la Constitution, prêt depuis un an. Le 19 juin 2012, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée au Palais national en présence des présidents de la Chambre des députés et du Sénat ainsi que du Président de la Cour de cassation, il a abrogé un décret présidentiel antérieur et demandé à la presse nationale de publier le texte de la Constitution haïtienne tel qu'il avait été modifié le 9 mai 2011.

45. Cette décision a d'importantes conséquences pour les institutions nationales garantes de l'état de droit. La publication de ce texte permet en effet la création d'un conseil électoral permanent, qui remplacera le Conseil provisoire dont les travaux étaient régulièrement critiqués. Le Président a annoncé au Groupe que des élections municipales et des élections législatives partielles seraient organisées au plus vite, si possible en novembre. Le Groupe est conscient de la complexité technique de ces élections, qui seront disputées par plus de 30 000 candidats brigant des fonctions au sein des conseils municipaux et locaux ainsi que des postes de maire ou de sénateur. Toutes les parties concernées doivent donc se mobiliser pour préparer correctement ces élections.

46. Le Groupe constate également que le texte révisé de la Constitution n'exige plus que le Premier Ministre se présente devant le Parlement afin d'obtenir un vote de confiance, une simplification qui donne davantage de marge de manœuvre à l'exécutif et peut contribuer à éviter des retards ou blocages institutionnels à l'avenir.

Progrès concernant l'appareil judiciaire

47. Les modifications apportées à la Constitution permettent également la création d'un conseil constitutionnel chargé d'assurer à l'avenir la conformité des textes de loi avec la charte fondamentale du pays. Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, organe indispensable chargé de garantir le bon fonctionnement et l'indépendance du pouvoir judiciaire, sera mis en place dès que ses membres auront été approuvés par le Ministère de la justice et de la sécurité publique. En octobre 2011, M. Martelly a nommé le Président de la Cour de cassation, dont le siège était resté vacant pendant plusieurs années, et qui assurera également la présidence du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Quatre nouveaux juges ont été nommés à la Cour, qui recommencera à siéger et à jouer un rôle actif au sein du système judiciaire dès que les derniers postes vacants auront été pourvus.

48. Le Groupe salue les décisions prises pour assurer le bon fonctionnement des principales institutions garantes de l'état de droit, particulièrement appréciées après la série de nominations et de démissions pour les postes de ministre de la justice et de procureur général de Port-au-Prince qui a eu lieu ces six derniers mois et qui a eu pour résultat d'affaiblir l'appareil judiciaire. Le Groupe est aussi conscient du fait que le bon fonctionnement de ces organes, en particulier du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, dépend de l'efficacité des services chargés d'en assurer l'administration et le secrétariat. Il appelle donc les autorités haïtiennes, avec l'aide des partenaires internationaux, à leur fournir, le cas échéant, les moyens financiers et matériels nécessaires.

49. Lors de leur déplacement à la prison de Cap-Haïtien, où 70 % des détenus sont en attente de jugement (ce qui correspond à la moyenne nationale), les représentants du Groupe ont mesuré la difficulté de gérer les institutions haïtiennes chargées de l'application des lois et de répondre aux besoins humanitaires essentiels, comme l'approvisionnement en eau. Cet aspect de l'état de droit, souvent oublié par les partenaires de développement, est néanmoins un élément essentiel du dispositif pénal qui doit être traité avec la même attention que les institutions judiciaires. Le Groupe salue l'appui fourni par la MINUSTAH au système pénitentiaire haïtien et appelle les autres partenaires de développement à envisager de faire de même. Il encourage également la MINUSTAH et le Programme des Nations Unies pour le développement à intensifier leur coopération en vue de soutenir le secteur de la justice.

50. L'état de droit ne concerne pas uniquement la justice pénale. Il est en effet également essentiel de réformer le droit civil. À ce propos, le Groupe réitère son appel en faveur de la mise en place d'un système de cadastre afin de renforcer la sécurité des droits fonciers. Cela est d'autant plus important que la fermeture progressive des camps de déplacés de Port-au-Prince doit passer par l'établissement des statuts d'occupation préalables au séisme.

51. Alors que le pays tente d'attirer les investisseurs, il est aussi important de promouvoir, dans le cadre des mesures de renforcement de l'état de droit, l'adoption de lois visant à faciliter les investissements et la mise en place de mécanismes de conciliation qui, lorsqu'ils existent déjà, sont largement sous-utilisés. Il faut aussi noter que la reconnaissance, attendue de longue date, de la double nationalité dans la Constitution révisée va probablement entraîner un essor des investissements réalisés par les Haïtiens de la diaspora, et qu'une amélioration des pratiques commerciales sera donc nécessaire.

Renforcement de la Police nationale d'Haïti

52. Le Groupe a visité l'Académie nationale de police et en a rencontré le directeur et d'autres hauts responsables ainsi que des membres de la Police des Nations Unies qui y étaient en poste. Ceux-ci l'ont informé que les perspectives concernant l'évolution de la Police nationale d'Haïti étaient encourageantes. Conformément au plan de développement pour 2012-2016, les effectifs de la Police nationale devraient atteindre 15 000 agents d'ici à la fin de la période couverte par le plan, ce qui implique le recrutement et la formation de 1 200 agents par an.

53. Un financement adapté de toutes les branches de la Police nationale est donc essentiel pour faire face au développement rapide de l'institution et notamment pour acheter des armes à feu et des munitions, assurer la formation et mettre en place un laboratoire de criminalistique ainsi qu'une structure médicale pour examiner les

candidats au recrutement. Il est essentiel que la MINUSTAH et les partenaires bilatéraux continuent d'apporter leur soutien pour maintenir le rythme des recrutements et du déploiement des agents et pour assurer la formation des inspecteurs et des commissaires.

54. Des responsables de la Police nationale haïtienne ont déclaré que, malgré les conditions de travail parfois difficiles, les agents gardaient le moral. Les groupes dits paramilitaires, souvent infiltrés par des malfaiteurs de droit commun, qui ont investi certains espaces publics de la ville au cours du printemps, n'étaient pas à leur avis de nature à semer le trouble dans les rangs de la police. L'institution restait forte, tant qu'elle pouvait compter sur l'appui de ses partenaires. Par ailleurs, des forces supplémentaires chargées de la sécurité des côtes et de la frontière étaient jugées nécessaires de façon à faire face aux nombreux réseaux de trafiquants dans la région.

55. Selon ces mêmes responsables, dans un pays où les institutions sont le plus souvent faibles et sous-dimensionnées, la Police nationale haïtienne a acquis une taille respectable et est engagée dans une dynamique de consolidation et d'expansion fort encourageante, grâce à une collaboration étroite avec les partenaires du pays. Il importe aujourd'hui de maintenir cette dynamique et de concentrer les efforts sur la réalisation du plan 2012-2016.

V. Conclusions et recommandations

56. **Deux ans après le séisme qui l'a dévasté, Haïti a fait des progrès considérables. Ces progrès sont manifestes en ce qui concerne l'enlèvement des débris, la reconstruction des maisons et le relogement des personnes déplacées. Dans un environnement hostile où se succèdent les catastrophes naturelles, où sévit le choléra et où l'aide internationale est insuffisante en raison de la crise économique et financière, le peuple haïtien a montré sa capacité de trouver des solutions à des problèmes graves. La communauté internationale a joué un rôle certain en soutenant les efforts du pays. Au plan politique, le Gouvernement haïtien est opérationnel, et le Président a pris d'importantes décisions en vue d'améliorer le système institutionnel et de faire en sorte que l'état de droit soit solidement ancré.**

57. **Tous ces éléments positifs sont autant de conditions nécessaires à l'amélioration de la situation à long terme, qui ne seront cependant pas suffisantes si des efforts supplémentaires et soutenus ne sont pas déployés par tous les acteurs du pays, avec l'aide de leurs partenaires internationaux. La situation d'Haïti est certes en voie de normalisation, mais la faiblesse des institutions publiques, la pauvreté généralisée, les nombreuses fragilités et l'instabilité politique chronique justifient qu'on continue de la placer parmi les priorités internationales et qu'on y consacre des fonds suffisants. Réduire l'aide en faveur d'Haïti à ce stade ne ferait que compromettre les progrès récents.**

58. **Il est essentiel que l'ONU conserve une forte présence sur le terrain, par l'intermédiaire de la MINUSTAH et de l'équipe de pays des Nations Unies, avec un transfert de compétences progressif de l'une à l'autre. On attend aussi du système des Nations Unies qu'il montre la voie en encourageant tous les partenaires à appuyer les plans et priorités de développement du Gouvernement. Au niveau intergouvernemental, il pourrait être bon de**

réfléchir à la valeur ajoutée qu'un engagement de la Commission de consolidation de la paix pourrait apporter aux activités et mécanismes actuels.

59. Par souci de commodité, certaines recommandations qui figurent dans le corps du rapport ont été résumées ci-après, pour examen par le Conseil.

60. Afin de pérenniser le redressement et la reconstruction d'Haïti et d'engager le pays sur la voie du développement à long terme, le Groupe encourage les partenaires de développement d'Haïti à :

a) Renouveler l'engagement à verser des contributions qu'ils ont pris à la conférence internationale de donateurs tenue à New York en mars 2010, accélérer les versements correspondant à cet engagement et mobiliser de nouveaux fonds;

b) Répondre d'urgence à l'appel à contributions en faveur de l'appel humanitaire global pluriannuel révisé pour 2012, en particulier dans les domaines prioritaires tels que l'initiative Eau, assainissement et hygiène pour tous, la gestion des camps et abris d'urgence et les activités du Programme alimentaire mondial, jusqu'à la fin de l'année et par la suite;

c) Appliquer le plan stratégique de développement d'Haïti mis au point par le Ministère de la planification et de la coopération extérieure du pays pour canaliser l'aide des donateurs;

d) Adopter le nouveau cadre de l'action des donateurs, afin d'assurer l'efficacité de l'aide apportée à Haïti, notamment en accordant aux ministères haïtiens l'autonomie nécessaire pour piloter eux-mêmes les travaux des tables rondes sectorielles;

e) Communiquer les données en temps voulu et avec précision au système de traçage de l'aide mis en place par le Ministère de la planification avec le soutien du PNUD;

f) Faire en sorte qu'un certain pourcentage de projets, et les fonds y afférents, soient directement gérés par les autorités haïtiennes, en fournissant une aide suffisante au renforcement des capacités par l'intermédiaire d'activités de formation et de parrainage des fonctionnaires, ainsi qu'un soutien budgétaire direct et/ou un financement passant par les mécanismes gouvernementaux;

g) Aider le Parlement à effectuer ses tâches budgétaires et législatives, et à exercer ses fonctions de contrôle et autres, notamment en ce qui concerne l'efficacité de l'aide en Haïti;

h) Fournir l'aide appropriée pour la préparation des prochaines élections locales, municipales et législatives partielles.

61. Le système des Nations Unies est en particulier appelé à :

a) Jouer un rôle de chef de file en matière d'appui technique, par l'intermédiaire de l'équipe de pays des Nations Unies, et en particulier le PNUD, afin de rendre opérationnels les mécanismes de coordination;

b) Fournir aux structures associées au Coordinateur résident les moyens nécessaires pour favoriser la collaboration et l'intégration des activités parmi les entités du système des Nations Unies, et prévoir l'éventuel transfert à

l'équipe de pays des Nations Unies de certaines activités menées jusqu'à présent par la MINUSTAH, notamment dans les provinces;

c) Faire en sorte que les institutions, fonds et programmes des Nations Unies apportent un appui suffisant à leurs bureaux en Haïti afin de permettre l'expansion des activités dans les provinces et davantage d'échanges avec le secteur privé haïtien;

d) Mettre au point un plan de consolidation et une feuille de route en vue d'assurer le transfert progressif aux institutions gouvernementales de certaines activités menées par le système des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux, en commençant par les départements à faible risque;

e) S'associer à des groupes de la société civile et les former pour qu'ils puissent mener des activités d'assistance technique, notamment en préparation des catastrophes naturelles, et deviennent ainsi de véritables acteurs du changement et du développement.

62. Le Groupe tient aussi à appeler l'attention des autorités haïtiennes sur la nécessité de :

a) Mettre au point des outils pour suivre et évaluer les programmes gouvernementaux de grande envergure, tels que le programme du Président pour l'éducation, afin de canaliser les efforts et de garantir le respect du principe de responsabilité;

b) Continuer de mener la réforme législative afin d'améliorer encore la condition de la femme et de mesurer les effets des progrès faits récemment à cet égard;

c) Lancer un processus de réforme de l'administration publique pour que celle-ci soit plus efficace et puisse avoir de vraies répercussions positives sur la population, notamment au moyen d'une décentralisation, et s'assurer l'aide des partenaires du développement dans ce domaine;

d) Prendre sans délai des mesures administratives, budgétaires et autres pour faire comprendre au secteur privé et aux investisseurs étrangers qu'Haïti est ouvert au commerce et souhaite créer un environnement propice à l'expansion économique et à l'entrepreneuriat; il s'agit notamment de prendre des mesures de lutte contre la corruption et d'entreprendre une réforme foncière qui assurera la sécurité de la propriété foncière;

e) Ouvrir un dialogue entre le Gouvernement et le Parlement en vue de nommer rapidement les principaux membres des institutions juridiques et juridictions de l'état de droit, telles que la Cour constitutionnelle, le Conseil électoral permanent et le Conseil supérieur de la magistrature afin que ces instances puissent fonctionner sans délai;

f) Donner à ces institutions les moyens administratifs et financiers qui leur permettent de s'acquitter de leur mandat comme il convient, dans le respect de l'indépendance du pouvoir judiciaire;

g) Accorder une grande priorité à la mise en œuvre du plan de développement de la Police nationale haïtienne pour la période 2012-2016 et continuer de s'assurer l'aide des partenaires du développement à l'appui de ce plan.

Annexe

Programme de la visite du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, 21-24 mai 2012

Lundi 24 mai

- 13 h 15 Arrivée à l'aéroport international Toussaint Louverture
- 14 h 15 Séance d'information avec M. Mariano Fernández, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSTAH
- 15 heures Séance d'information avec M. Nigel Fisher, Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires en Haïti
- 15 h 30 Exposition de l'équipe de pays des Nations Unies
- 19 heures Dîner organisé par le Représentant spécial du Secrétaire général

Mardi 25 mai

- 6 h 30 Visite dans les départements du Nord et du Nord-Est (en hélicoptère)
- Visite du parc industriel CODEVI à Ouanaminthe
 - Visite au bureau de l'équipe de pays des Nations Unies à Cap-Haïtien
 - Visite à la prison de Cap-Haïtien
 - Rencontre avec Louis Kebreau, archevêque de Cap-Haïtien
- 19 heures Dîner avec un groupe de 12 représentants

Mercredi 26 mai

- 8 heures Visite au camp de personnes déplacées du projet 16/6 à Champ de Mars
- 10 heures Séance d'information par des représentants du Ministère de la planification et de la coopération extérieure ainsi que du PNUD sur la nouvelle architecture de coordination de l'aide
- 11 heures Rencontre avec M^{me} Josepha Raymond Gauthier, Ministre de la planification et de la coopération extérieure
- 12 heures Déjeuner de travail avec M^{mes} Sandra Beauville, Présidente de la Commission présidentielle d'investissement et Présidente de la Chambre de commerce, et Jessica Faieta, Directrice de pays au PNUD
- 14 heures Rencontre avec Michel Martelly, Président de la République; Marie Carmelle Jean-Marie, Ministre de l'économie et des finances; Josepha Raymond Gauthier, Ministre de la planification et de la coopération extérieure; et Wilson Laleau, Ministre du commerce et de l'industrie, ainsi qu'avec des conseillers du Président
- 16 h 30 Rencontre avec des parlementaires
- 19 heures Réception organisée par M. Fisher, Représentant spécial adjoint, avec des représentants de la société civile

Jeudi 27 mai

8 heures	Visite à l'école de police
9 h 30	Réunion sur l'état de droit avec la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies
11 heures	Conférence de presse
12 h 15	Réunion-bilan avec le Représentant spécial et son adjoint
14 h 30	Départ pour New York
